Nations Unies S/2002/575



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1407 (2002), adoptée par le Conseil de sécurité le 3 mai 2002 au sujet de la Somalie. Au paragraphe 1 de cette résolution, le Conseil m'a prié de constituer, dans un délai d'un mois à compter de l'adoption de la résolution, en préparation de la création d'un groupe d'experts, une équipe d'experts composée de deux membres pour une période de 30 jours, chargée de présenter au Comité un plan d'action énonçant en détail les ressources et compétences dont le Groupe d'experts aura besoin pour produire des informations indépendantes sur les violations et pour améliorer l'application de l'embargo sur les armes et les équipements militaires décrété au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992).

En conséquence, je tiens à porter à votre connaissance qu'après avoir consulté le Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, j'ai nommé les experts ci-après :

Ian Anthony (expert des armements, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm)

Harjit Singh Sandhu (expert ayant une expérience des investigations acquise à Interpol)

(*Signé*) Kofi **Annan**

02-39930 (F) 240502 240502